



LE PRESIDENT

Trèbes, le 03 octobre 2016



Monsieur Henry SCHENATO
Maire
21, av. Bernard de Scalis
11 200 ESCALES

Objet : avis révision PLU

Réf : PVI VB
Affaire suivie par : Viviane BINDER
04 68 11 79 26

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 05 août 2016, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet de PLU de votre commune.

Après examen par mes services des documents que vous nous avez transmis, voici nos remarques et avis.

En ce qui concerne la consommation des espaces agricoles, votre projet est économe puisque moins d'un hectare de terres agricoles est concerné par des projets de constructions. L'urbanisation se fera en dents creuses et dans de petits secteurs en limite avec les constructions existantes.

Les règlements graphique et écrit quant à eux permettent le développement des projets agricoles sur la commune.

Nous notons toutefois que vous avez établi un zonage particulier Ac pour le développement d'une structure équestre. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une activité agricole et qu'à ce titre, les bâtiments liés à cette activité sont autorisés en zone A. Vous interdisez dans ce sous secteur les habitations or, s'il y a de l'élevage équin, la présence permanente et rapprochée peut être rendue nécessaire. Il nous semblerait plus juste de laisser un zonage Aa sur ce secteur.

En conséquence, nous rendons un **avis favorable** au projet de PLU d'Escalles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations sincères.

Le Président,
Philippe VERGNES

Chambre d'Agriculture de l'Aude
ZA de Sautès à Trèbes
11878 CARCASSONNE Cedex 9
Tel : 04 68 11 79 79 - Fax : 04 68 71 48 31
services.generaux@aude.chambagri.fr
www.aude.chambagri.fr

Réponse de la commune

*La commune entend maîtriser les implantations de ce type d'activité eu notamment égard aux paysages et aux équipements.
Le porteur de projet a bien précisé que celui-ci ne comporte pas d'habitation.*